



EF-OI

CENTRE DE FORMATION & CFA



Newsletter spéciale apprentissage

Obligations de l'entreprise accueillant un apprenti

I. Obligations de l'entreprise accueillant un apprenti

- ✓ Signer et enregistrer le contrat d'apprentissage
- ✓ Permettre le suivi des cours en CFA (intégrés au temps de travail)
- ✓ Organiser la formation pratique en lien avec le CFA
- ✓ Garantir la cohérence des missions avec le diplôme préparé
- ✓ Désigner un maître d'apprentissage qualifié
- ✓ Respecter la législation du travail, la sécurité et la rémunération

Focus sur : Le maître d'apprentissage

Le maître d'apprentissage est le référent pédagogique en entreprise. Il accompagne l'apprenti dans l'acquisition des compétences.

Missions principales

- Accueillir et intégrer l'apprenti
- Organiser la progression des apprentissages
- Transmettre savoir-faire et sécurité
- Suivre et évaluer le parcours
- Être en lien avec le CFA

Conditions pour être maître d'apprentissage

- Salarié ou employeur volontaire et désigné.
 - Diplôme au moins égal à celui préparé + 1 an d'expérience
- OU
- 2 ans d'expérience dans le métier sans diplôme équivalent.

Cadre légale

Code du travail articles L6223-5 à L6223-8-1 : Oblige l'employeur à assurer la formation pratique, via des tâches conformes à une progression annuelle convenue avec le CFA.

Responsabilités

La loi n'interdit pas qu'un apprenti réalise seul une tâche MAIS l'employeur reste civilement et pénalement responsable en cas de problème, dysfonctionnement et par manque de sécurité sur le lieu de travail.

➡ Il doit évaluer les risques et assurer une supervision adaptée.

En résumé

- ➡ Être maître d'apprentissage, c'est former et accompagner.
- ➡ Accueillir un apprenti, c'est respecter un cadre légal précis et investir dans l'avenir.



Besoin d'un accompagnement ?

CFA EF-OI vous conseille et vous accompagne !

 evolutionformation.oi@gmail.com

 0262 44 34 32

 www.ef-oi.re



EF-OI

CENTRE DE FORMATION & CFA



EF-OI

CENTRE DE FORMATION & CFA



Newsletter spéciale apprentissage

Obligations de l'entreprise accueillant un apprenti

FOCUS APPRENTI MINEUR

L'apprenti mineur

Encadrer un apprenti mineur, c'est offrir une première expérience professionnelle encadrée et bienveillante. Mais c'est aussi une responsabilité légale qui exige une parfaite connaissance des droits et devoirs de chacun.

Obligations à respecter pour un apprenti mineur

Temps de travail

- ☛ Maximum **8h/jour**
- ☛ 35h/semaine
- ☛ Dérogations possibles sous conditions et autorisation.

Repos

- ☛ **12 heures consécutives** par jour
- ☛ **2 jours consécutifs** par semaine (sauf exceptions encadrées)

Travaux dangereux

- ☛ Interdits sauf **dérogation officielle et encadrée**.

Suivi médical

- ☛ Visite obligatoire **avant embauche ou dans les 2 mois**.
- ☛ L'entreprise doit **veiller à adapter le poste de travail** et à **former l'apprenti aux règles de sécurité** (EPI, consignes, évacuation, etc.).

🔴 **L'employeur doit adapter l'organisation pour protéger la santé, la sécurité et la formation du jeune.**

À savoir : toutes les obligations mentionnées dans cette newsletter sont définies par le Code du travail, notamment les articles **L3162-1, L3163-1, L6222-24** et **D6222-26**. Pour consulter ces textes, rendez-vous sur :

<https://www.legifrance.gouv.fr/>

En résumé

Un apprenti mineur bien encadré est un futur professionnel bien préparé. En respectant la réglementation, vous assurez un accompagnement à la fois conforme, éthique et bénéfique pour votre entreprise.

Besoin d'un accompagnement ?

CFA EF-OI vous conseille et vous accompagne !



evolutionformation.oi@gmail.com



0262 44 34 32



www.ef-oi.re



EF-OI

CENTRE DE FORMATION & CFA